



COMPOSITION DES SITES-PILOTES

Baie de Somme – Plaine maritime Picarde

Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Chambre d'Agriculture de la Somme

Marais de Brouage

Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime

Entente Intercommunautaire de la Communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM) et la communauté d'agglomération Rochefort-Océan (CARO)

Marais du Cotentin et du Bessin

Chambre d'Agriculture de la Manche

Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

INRAE de Saint Laurent de la Prée

Contact :

Forum des Marais Atlantiques

2 quai aux Vivres - 17300 Rochefort

www.forum-zones-humides.org

Contact : Florence THINZILAL

fthinzilal@forum-marais-atl.com

Avec l'appui de l'Assemblée Permanente des
Chambres d'Agriculture

CAHIER D'ACTEUR

Des sites-pilotes de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides »

La prise en compte de l'élevage en zones humides constitue un enjeu qui mobilise de nombreux acteurs depuis plusieurs décennies.

En 2017, le rapport « [Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides](#) » des conseils généraux de l'environnement et du développement durable (CGEDD), et de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) recommande la mise en œuvre d'une expérimentation reposant sur des projets territoriaux durables engagés dans la sauvegarde des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif garant de l'ouverture de ces milieux.

Lancée en 2018 sur une période de 3 ans, cette expérimentation dont les éleveurs constituent le cœur a pour objectif d'enrichir les réflexions et tester des solutions innovantes, pour leur venir en aide en milieux humides, face à une situation préoccupante à la fois sur la viabilité des élevages mais aussi sur l'état de ces milieux.

L'expérimentation concerne trois sites, répartis sur des régions distinctes et présentant des situations différenciées aussi bien sur l'avancement de la réflexion, le contexte local et en termes de gouvernance, à savoir :

- La Baie de Somme - Hauts de France
- Les marais de Brouage - Nouvelle-Aquitaine
- Les marais du Cotentin et du Bessin - Normandie

Elle bénéficie d'un soutien financier des agences de l'eau et de collectivités. La coordination nationale est assurée par le Forum des Marais Atlantiques, Pôle-relais du plan national d'actions en faveur des zones humides, et intervenant sur les régions littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Les propositions du présent cahier d'acteur sont issues des réflexions menées dans le cadre de l'expérimentation sur les 3 sites. Elles ont **vocation à intéresser d'autres grands territoires de zones humides en France**, et les principaux acteurs et réseaux concernés par leur préservation.

PROPOSITIONS POUR MAINTENIR ET RENFORCER L'ÉLEVAGE EN MILIEUX HUMIDES

Les zones humides, terres aux multiples fonctions bénéfiques, et à haute valeur environnementale sont indispensables à l'humanité.

Pour une reconnaissance de la spécificité de l'élevage en zones humides et de son importance face aux différents enjeux environnementaux et sociétaux

Considérés à juste titre comme de véritables éponges, les milieux humides absorbent une abondante quantité d'eau en hiver et la restitue en période estivale, atténuant les conséquences du changement climatique sur le cycle de l'eau. En outre, les milieux humides constituent des zones d'expansion des eaux excédentaires de nature à réduire les effets néfastes tant des inondations que des submersions marines.

Les prairies humides ont la capacité de capter et stocker le carbone, luttant ainsi contre le réchauffement climatique dont nous ressentons d'ores et déjà les effets. Ces zones humides accueillent une forte et remarquable diversité végétale et animale. Elles constituent ainsi de véritables réservoirs de biodiversité qu'il convient de préserver en tant que tels.

Par la gestion pastorale de ces prairies, l'élevage extensif valorise la ressource herbagère et maintient les milieux humides ouverts, limitant l'enfrichement et favorisant la reproduction de nombreuses espèces inféodées.

Ces prairies, par leur diversité floristique, offrent une alimentation équilibrée des ruminants. Leur intégration dans le système d'exploitation permet de réduire les charges (diminution des achats d'aliments concentrés, de produits phytosanitaires pour les cultures) et de rendre l'éleveur moins dépendant des variations des prix des matières premières agricoles.

Il est important de souligner que l'élevage façonne les paysages et préserve l'attractivité de ces milieux qui accueillent une grande variété d'activités touristiques et récréatives. Les milieux humides et l'activité d'élevage qui y est majoritairement exercée sont pleinement intégrés dans la cohésion sociale et économique des territoires.

Notre demande : la création d'un dispositif de soutien à l'élevage en zones humides

Ce dispositif constituera une base pour maintenir et valoriser les pratiques d'élevage dans la gestion agro-environnementale et la préservation des milieux humides.

Issu du premier pilier de la PAC, cet outil de reconnaissance spécifique s'inscrit en cohérence avec les politiques publiques de reconquête de la biodiversité et de transition agroécologique. Cette dotation offrira aux bénéficiaires une reconnaissance sur le long terme et encouragera la transmission-installation des exploitations d'élevage en milieux humides.

Pour une valorisation des services environnementaux rendus par les éleveurs à travers des dispositifs d'aides adaptés aux enjeux des territoires

Les éleveurs assurent une production de biens publics, en faveur de la protection de la nature, de la gestion des paysages et de la régulation des eaux, et une production de denrées alimentaires de qualité qui méritent reconnaissance et considération.

Leur rémunération doit être mobilisatrice et durable pour inciter les bénéficiaires à ne plus considérer la biodiversité comme une contrainte mais comme un atout. Il ne doit plus s'agir de compenser une perte inhérente à un handicap mais de payer à son juste prix l'accomplissement d'un travail.

Nos demandes : un dispositif de paiement pour services environnementaux...

Les paiements pour services environnementaux (comme par exemple l'éco-régime envisagé dans la prochaine PAC) sont une opportunité de reconnaître les multiples vertus de l'élevage extensif en zones humides.

... et le maintien de MAE spécifiques pour répondre aux enjeux localisés.

Les enjeux en termes de biodiversité varient en fonction du contexte territorial. Les MAE doivent rester modulables pour répondre aux enjeux spécifiques du contexte local.

Pour répondre à certaines lacunes du dispositif actuel (éparpillement des engagements, inadéquation entre la souscription à la parcelle et l'échelle des enjeux) nous proposons d'introduire la possibilité de mesures collectives. Dans le cadre de l'expérimentation, nous réfléchissons, par exemple, sur la gestion du réseau hydraulique, les pratiques de fauche et de pâturage et la gestion raisonnée du parasitisme.

Cet ensemble d'actions cohérentes et complémentaires permettent à la fois le maintien d'une activité d'élevage, du pâturage ainsi que la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité inhérentes aux milieux humides.

Une complémentarité des demandes

Le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) formera un socle. Les MAE, en complément, permettront de répondre à des enjeux plus spécifiques.

Pour un soutien de leviers transversaux afin de pérenniser l'élevage sur les territoires sensibles

De façon plus globale, nous attendons que la PAC accompagne et renforce :

- l'installation/transmission des exploitations pour garder un tissu d'éleveurs motivés pour exercer leur métier en zones humides, outil essentiel à leur préservation ;
- le déploiement de moyens humains et financiers suffisants, engagés sur le long terme, pour accompagner, former et sensibiliser les éleveurs dans l'adaptation et la résilience des systèmes d'exploitation ;
- l'investissement en faveurs des équipements nécessaires en zones humides ;
- le soutien de filières locales viande et lait.